



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXIII^E OLYMPIADE – PARIS 2024

FEDERATION INTERNATIONALE DE FOOTBALL ASSOCIATION (FIFA)

FOOTBALL

A. ÉPREUVES (2)

Épreuve féminine (1)	Épreuve masculine (1)
Tournoi de 12 équipes	Tournoi de 16 équipes

B. PLACES DE QUALIFICATION

B.1. Quota total pour le football :

	Places de qualification	Places pays hôte	Total
Femmes	198 (11 équipes)	18 (1 équipe)	216 (12 équipes)
Hommes	270 (15 équipes)	18 (1 équipe)	288 (16 équipes)
Total	468 (26 équipes)	36 (2 équipes)	504 (28 équipes)

B.2. Nombre maximum d'athlètes par Comité National Olympique (CNO)

	Quota par CNO
Femmes	18 (1 équipe)
Hommes	18 (1 équipe)
Total	36 (2 équipes)

B.3. Mode d'attribution des places :

Les places de qualification sont attribuées aux CNO.

C. ADMISSION DES ATHLETES

C.1. Respect de la Charte olympique et des autres règles applicables

Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur actuellement, notamment aux Règles 41 (Nationalité des concurrents) et 43 (Code mondial antidopage et Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions).



Seuls les athlètes qui respectent la Charte olympique, le Code mondial antidopage et le Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions, y compris les conditions de participation établies par le CIO, ainsi que les règles de la FIFA, pourront participer aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

C.2. Critères relatifs à l'âge :

Compétition féminine :

Il n'y a pas de limite d'âge pour les matches de qualification féminins ni pour le tournoi de football des Jeux Olympiques de Paris 2024.

Compétition masculine :

Pour être autorisés à participer aux Jeux Olympiques de Paris 2024, les athlètes doivent être nés le 1^{er} janvier 2001 ou après. Aucun joueur né avant cette date ne sera autorisé à participer à un match de qualification quel qu'il soit.

Tous les athlètes participant à la phase finale du tournoi de football des Jeux Olympiques de Paris 2024 doivent être nés le 1^{er} janvier 2001 ou après, à l'exception de trois (3) joueurs plus âgés au maximum, lesquels pourront figurer sur la liste officielle des joueurs.

D. PRINCIPES DE QUALIFICATION

Les principes de qualification seront définis par la FIFA en collaboration avec ses confédérations.

Les confédérations établiront un format de compétition qui devra être approuvé par la FIFA. Les confédérations pourront utiliser des tournois existants comme épreuves de qualification pour les tournois olympiques de football (TOF), auquel cas, les confédérations concernées seront seules responsables de l'organisation de ces tournois de qualification.

D.1. PLACES DE QUALIFICATION

Femmes/Hommes

Nombre de places de qualification	Épreuves de qualification
12 équipes féminines (total 216 athlètes)	Tournoi olympique de football féminin La répartition des 12 places de qualification (y compris celle du pays hôte) par confédération pour les Jeux Olympiques de Paris 2024 a été approuvée comme suit par le conseil de la FIFA le 24 février 2022 :



		Places de qualification
	AFC (Asie)	2
	CAF (Afrique)	2
	CONCACAF (Amérique du Nord, centrale et Caraïbes)	2
	CONMEBOL (Amérique du Sud)	2
	OFC (Océanie)	1
	UEFA (Europe)	2
	Pays hôte (France)	1
	Asie : Qualifications asiatiques pour le Tournoi olympique de football féminin 2024 (à déterminer)	
	Afrique : À déterminer	
	Amérique du Nord, centrale et Caraïbes : 1 quota via 4 – 18 juillet 2022, Championnat féminin de la Concacaf, MEX (à déterminer) 1 quota via les play-off de qualification olympique de la Concacaf de septembre 2023 (à déterminer)	
	Amérique du Sud : 8 – 30 juillet 2022, Copa América Femenina, COL (à déterminer)	
	Océanie : À déterminer	
	Europe : Ligue des Nations féminine de l'UEFA (à déterminer)	
16 équipes masculines (total 288 athlètes)	Tournoi olympique de football masculin	
		Places de qualification
	AFC (Asie)	3,5*
	CAF (Afrique)	3,5*
	CONCACAF (Amérique du Nord, centrale et Caraïbes)	2
	CONMEBOL (Amérique du Sud)	2
	OFC (Océanie)	1
	UEFA (Europe)	3
	Pays hôte (France)	1
	* L'AFC et la CAF s'affronteront dans un match de barrage pour déterminer laquelle des deux confédérations se verra attribuer une quatrième place.	
	Asie : AFC Coupe d'Asie U23 2024 (à déterminer)	



	<p>Afrique : 24 juin – 8 juillet 2023, Coupe d'Afrique des Nations U23 (à déterminer)</p> <p>Amérique du Nord, centrale et Caraïbes : 18 juin - 4 juillet 2022, Championnat des U20 ans de la CONCACAF, HON (à confirmer) Play-off de qualification olympique de la Concacaf (à déterminer)</p> <p>Amérique du Sud : À confirmer</p> <p>Océanie : À confirmer</p> <p>Europe : 21 juin – 8 juillet 2023, Championnat d'Europe des moins de 21 ans de l'UEFA, GEO/ROU (à déterminer)</p>
--	---

D.2. PLACES PAYS HOTE

Le pays hôte aura l'assurance de recevoir deux (2) places : une (1) pour le tournoi olympique de football féminin et une (1) pour le tournoi olympique de football masculin.

E. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

E.1. CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

La FIFA publiera les résultats de chaque épreuve de qualification sur son site web à l'adresse suivante : www.FIFA.com et informera les associations membres concernées et les CNO des places de qualification qu'ils ont obtenues. Les CNO auront ensuite deux (2) semaines pour confirmer s'ils souhaitent utiliser leurs places.

E.2. CONFIRMATION DES PLACES PAYS HOTE

Le pays hôte doit confirmer, par écrit, à la FIFA, avant le (date à confirmer), l'utilisation de ses places.

F. REATTRIBUTION DES PLACES INUTILISEES

F.1. REATTRIBUTION DES PLACES DE QUALIFICATION INUTILISEES

Si une (1) place allouée n'est pas confirmée par un CNO dans les délais impartis ou est refusée par ce dernier, celle-ci sera réattribuée à l'équipe non encore qualifiée occupant le rang suivant au classement



de l'épreuve de qualification correspondante, après approbation du comité d'organisation des compétitions de la FIFA.

F.2. PLACES PAYS HOTE INUTILISEES

Toute place de qualification inutilisée par le CNO du pays hôte sera réattribuée à l'équipe admissible occupant le rang suivant au classement de l'épreuve de qualification européenne, après approbation du comité d'organisation des compétitions de la FIFA.

G. ATHLETES ACCREDITES "AP"

G.1. ATHLETES ACCREDITES "AP"

Les athlètes accrédités "Ap" ne font pas partie des athlètes en compétition ; ils ont des droits et privilèges différents de ceux des athlètes en compétition (accrédités "Aa"), lesquels sont détaillés dans les conditions et quotas d'accréditation "Ap" du Guide d'accréditation du CIO. Ces athlètes ne font pas partie du quota d'athlètes tel que précisé à la section **B. Places de qualification**.

Admission :

Les athlètes accrédités "Ap" doivent se conformer aux mêmes règles d'admission que les athlètes en compétition, telles que décrites à la section **C. Admission des athlètes**. Pour plus de clarté, aucun(e) joueur(euse) accrédité(e) "Ap" plus âgé(e) (autrement dit né(e) avant le 1^{er} janvier 2001) ne sera autorisé(e) à concourir.

Quota :

Chaque équipe qualifiée a droit à 4 (quatre) athlètes accrédité(s) "Ap".

G. PERIODE DE QUALIFICATION

Date	Échéance
Tournoi olympique de football féminin	
À confirmer	Qualifications asiatiques pour le Tournoi olympique de football féminin 2024 (à déterminer)
À confirmer	Épreuve de qualification de la CAF (à confirmer)
4 – 18 juillet 2022	Championnat féminin de la CONCACAF, MEX (à confirmer)
8 – 30 juillet 2022	2022 Copa América Femenina, COL (TBD)
À confirmer	Épreuve de qualification de l'OFC (à confirmer)



Septembre 2023 (à confirmer)	Match de barrage de l'épreuve de qualification olympique de la CONCACAF (à confirmer)
À confirmer	Ligue des Nations féminine de l'UEFA (à déterminer)
Tournoi olympique de football masculin	
18 juin - 4 juillet 2022	Championnat des moins de 20 ans de la CONCACAF, HON (à confirmer)
21 juin - 8 juillet 2023	Championnat d'Europe des moins de 21 ans de l'UEFA, GEO/ROU (à déterminer)
À confirmer	Épreuve de qualification de l'OFC (à confirmer)
24 juin - 8 juillet 2023	Coupe d'Afrique des Nations U23 (à déterminer)
À confirmer	Épreuve de qualification de la CONMEBOL (à confirmer)
À confirmer	AFC Coupe d'Asie U23 2024 (à déterminer)
À confirmer	Match de barrage intercontinental de l'AFC et de la CAF (à confirmer)
À confirmer	Envoi par la FIFA du formulaire d'acceptation officielle à tous les CNO et associations membres qualifiés deux semaines après la fin du dernier match de qualification
À confirmer	Confirmation par les associations membres/les CNO de l'utilisation des places de qualification obtenues à la FIFA au plus tard deux semaines après la fin de la dernière épreuve de qualification
À confirmer	Réattribution de toutes les places inutilisées par la FIFA
Avril 2024	Tirage au sort des tournois olympiques de football masculin et féminin
8 juillet 2024	Date limite des inscriptions par sport pour les Jeux Olympiques de Paris 2024
26 juillet - 11 août 2024	Jeux Olympiques de Paris 2024